



15ème législature

Question N° : 130	De Mme Elsa Faucillon (Gauche démocrate et républicaine - Hauts-de-Seine)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >« Plus de maîtres que de classes » à l'école Joliot Curie de Gennevilliers.	Analyse > « Plus de maîtres que de classes » à l'école Joliot Curie de Gennevilliers..
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 21/02/2018 page : 1298		

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dispositif « Plus de maîtres que de classes » à l'école Joliot Curie de Gennevilliers.

Texte de la réponse

DISPOSITIF "PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES"

M. le président. Bienvenue, monsieur le ministre de l'éducation nationale. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour exposer sa question, n° 130, relative au dispositif "Plus de maîtres que de classes".

Mme Elsa Faucillon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la carte scolaire est désormais connue pour la prochaine rentrée. Il s'agit, on peut le dire, d'un grand redéploiement. Un peu partout, les directions départementales ont dû jongler avec les postes pour réaliser les dédoublements de classes en REP – réseau d'éducation prioritaire – et en REP+ – réseau d'éducation prioritaire renforcé. Nous ne contestons pas ce dédoublement, et je sais aussi, monsieur le ministre, votre allergie à la quantité, que vous avez rappelée récemment. Mais c'est pourtant bien de moyens supplémentaires que nombre de nos établissements ont besoin, afin de rattraper les suppressions des gouvernements précédents et de répondre aux besoins sur le terrain.

La logique comptable conduit en effet à des fermetures de classes dans des écoles de quartiers pourtant reconnus comme prioritaires. C'est le cas, par exemple, dans les écoles Henri-Wallon et Joliot-Curie de Gennevilliers, dans ma circonscription, implantées pourtant dans le seul quartier de la ville classé ANRU – Agence nationale pour la rénovation urbaine – à savoir le quartier des Agnettes. Ces établissements ont été sortis du classement prioritaire car le collège de secteur, Pasteur, a perdu sa classification en 2014 pour des raisons encore strictement comptables, ce qui avait suscité des mobilisations. Cette décision dessert avant tout les élèves mais aussi les familles et les enseignants, légitimement en attente de dispositifs de l'éducation prioritaire pour les accompagner.

Tous les indicateurs montrent que ces écoles relèvent d'un classement REP+. Vous comprendrez donc que les enseignants et les parents ne peuvent accepter pour la prochaine rentrée une fermeture en maternelle et une en



élémentaire à Wallon, et une fermeture en maternelle à Joliot-Curie.

Monsieur le ministre, je vous demande de revenir sur la décision de fermer ces classes. Je vous demande également d'examiner avec la plus grande attention la situation de l'ensemble du secteur du collège Pasteur pour l'attribution de moyens à la prochaine rentrée, ainsi que la possibilité du classement en REP des écoles comme du collège.

Plus généralement, ma question est celle de l'accompagnement des écoles sorties récemment du classement REP+ alors qu'elles ont encore des besoins très importants, beaucoup plus importants en tout cas que celles des beaux quartiers d'autres villes de mon département.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, il y a plusieurs questions dans votre question.

Je voudrais commencer par les éléments les plus généraux que vous avez évoqués, pour battre en brèche une idée que certains essaient de répandre en ce moment – car j'ai bien compris qu'il y avait une sorte de campagne à ce sujet. Je voudrais pour cela vous rappeler deux chiffres fondamentaux : 32 650 élèves en moins l'année prochaine à l'école primaire, et 3 881 professeurs supplémentaires. Ces chiffres disent tout : ils montrent la priorité donnée à l'école primaire, et cela non pas en termes quantitatifs mais qualitatifs, ces moyens supplémentaires étant en effet alloués au dédoublement de classes de CP en REP+, puis de CP et de CE1 en REP+ et en REP l'année suivante.

Je pense que vous le savez. Je pense aussi que certaines personnes qui interviennent dans le débat public le savent elles aussi très bien. Aujourd'hui, faire semblant de croire que des classes rurales ou des classes de quartiers sont dépouillées pour la réalisation de cette mesure est erroné. Mais je vois bien qu'on le répète, malgré mes propres répétitions, malgré mes réponses, que tout le monde peut vérifier, et qui permettent de savoir qu'à la rentrée prochaine le taux d'encadrement à l'école primaire s'améliorera, de même que la situation en REP et en REP+ et dans les départements ruraux. Il est loisible aux uns et aux autres de faire semblant de croire le contraire, mais ce n'est pas la vérité.

J'en viens au sujet concret que vous évoquez : celui de Gennevilliers. Au préalable, il faut déterminer ce qu'est une école en éducation prioritaire. Comme vous le savez, cela dépend du classement du collège en REP. Cette règle peut être discutée, et j'y suis tout à fait prêt, mais pour le moment, c'est elle qui s'applique. Or dans le cas qui vous intéresse, il se trouve que le collège Pasteur à Gennevilliers, auquel sont rattachées les écoles que vous avez évoquées, est sorti à la rentrée scolaire 2015 de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Depuis, l'école Joliot-Curie bénéficie cependant d'un cadre d'accompagnement des priorités éducatives, dit « CAPE », qui comprend notamment un emploi au titre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » afin de conserver un taux d'encadrement favorable aux élèves. Ce cadre d'accompagnement arrive à échéance en 2018. Pour autant, nous le maintiendrons à la rentrée scolaire prochaine, ce qui devrait permettre d'éloigner les craintes que vous pouviez avoir pour cette école.

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon. Juste un mot sur les éléments généraux du débat. Vous savez, monsieur le ministre, ce qu'est la confrontation politique, elle a ses exagérations d'un côté comme de l'autre, je le crois. Mais il y a aussi, et je suis persuadée que vous en avez conscience, des réalités de terrain qui ne trompent pas. Aujourd'hui, distinguer les établissements qui ont encore la possibilité d'être en REP ou en REP+ grâce au bon vouloir du gouvernement précédent, selon des critères très aléatoires et très arbitraires, et considérer tout le reste comme un grand lot dans lequel il n'y aurait pas de distinctions, pas de différences, pas d'accompagnement spécifique pour des écoles pourtant situées dans des quartiers reconnus, eux, comme prioritaires par la politique de la ville, c'est donner de



vous-même un caractère caricatural à votre réponse.